

Le BTS Professions immobilières, en quelques mots



Présentation du BTS Professions immobilières :

- Une **section rare** : une orientation spécifique ; 3 lycées seulement dans l'académie de Créteil ;
- 14 semaines de **stages** au cours de la formation (cursus en formation initiale).
Volonté pédagogique que les étudiants se forment à **tous** les domaines de l'immobilier : transaction / gestion de copropriétés / gestion locative, sur les 2 ans.
- **Débouchés possibles après le BTS Professions immobilières** :
 - Divers métiers accessibles : gestionnaire de biens locatifs ou de copropriétés ; négociateur immobilier ; gestionnaire en logement social...
 - Possibilité d'ouvrir sa propre agence (carte mention T, G et/ou S).
 - Possibilité de poursuite d'études, en :
 - * Licences professionnelles, liées aux métiers de l'immobilier (transaction, syndic, gestion locative, promotion-construction...), mais aussi à des métiers connexes (dans des banques via le financement immobilier, des compagnies d'assurance, des cabinets de gestion de patrimoine...)
 - * Mais aussi licences classiques, masters, pour la plupart en alternance ; expertise immobilière...
- **Taux de réussite au BTS de la STS du lycée Moissan : 94,1% sur les 5 dernières années**, très au-dessus du taux national de 55-60%.
Préparer ce BTS en formation initiale est une chance car le programme est lourd.
- **Répartition horaire des cours** : 31 heures de cours par semaine.

DISCIPLINES	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
◆ Fonctions supports :		
➢ <u>Communication</u> :		
• Culture générale et expression	3 h	3 h
• Langue vivante étrangère 1 (anglais)	3 h	3 h
• Communication professionnelle	2 h	2 h
➢ <u>Conseil en ingénierie de l'immobilier</u>	8 h	8 h
• Droit général	3 h	3 h
• Economie et organisation de l'immobilier	3 h	3 h
• Architecture, habitat et urbanisme, développement durable	2 h	2 h
◆ Fonctions techniques :		
➢ <u>Techniques immobilières</u> :	12 h	12 h
• Transaction immobilière	6 h	6 h
• Gestion immobilière	6 h	6 h
◆ Unité d'initiative locale	3 h	3 h
TOTAL	31 h	31 h

• 6 épreuves à l'examen du BTS Professions immobilières :

ÉPREUVES	Coefficient	Durée
❶ Culture générale et expression (écrit)	3	4 h
❷ Langue vivante étrangère 1 (1) : Écrit	2	2 h
❸ Conseil en ingénierie de l'immobilier (écrit)	4	3 h
❹ Communication professionnelle en français et LV1 (2)	2	0 h 20
❺ Techniques de l'immobilier : ➢ Transaction immobilière	3	3 h
	3	3 h
❻ Conduite et présentation d'activités professionnelles et Unité d'initiative locale (oral) (2)	4 (2+2)	0 h 40 (0 h 20 + 0 h 20)
Épreuve Facultative : LV2 :	1	2 h
	1	0 h 20

• (1) Seule langue vivante préparée au lycée Moissan : l'**anglais**.

• (2) *Contrôle en cours de formation.*

• **Conclusion** :

- BTS Professions immobilières : ce n'est **pas un BTS purement commercial** ; c'est un **BTS juridique**.
- Un **BTS équilibré entre la transaction** (vente et locative) **et la gestion** (gestion de copropriétés et gestion locative), nécessitant de bonnes compétences en droit dans les 2 domaines.
- Importance aussi des compétences « supports » : culture générale, anglais, communication, économie de l'immobilier, droit général, architecture...